

## PRESTATIONS A REGLER A LA SORTIE

## **PRESTATIONS OBLIGATOIRES**

FORFAIT JOURNALIER (Participation financière aux frais d'hébergement et d'entretien)			20,00 € / jour	
	TICIPATION AUX FRAIS D'HOSPITALISATION certains cas uniquement, pour les actes médicaux supérieurs ou égal	Z4.UU £		
PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES		Ambulatoire	Hospitalisatio	on SSR
CHAMBRE PARTICULIERE	CHAMBRE:  Tarif de base par jour de présence*	50,00 €	90,00 €	90,00 €
	TELEVISION: Tarif par jour	TV comprise	8.00 €	8.00 €
	Tarif par jour, au-delà de 14 jours d'hospitalisation	1	6.00 €	6.00 €
	TELEPHONE*:  Mise à disposition d'une ligne téléphonique	1	Caution de 20,00 €	Caution de 20,00 €
СНА	Forfait pour passer des communications	1	6.00 €	6.00 €
щ	CHAMBRE:  Tarif de base par jour	1	1	1
CHAMBRE DOUBLE	TELEVISION: Tarif par jour	1	8.00 €	8.00 €
	Tarif par jour, au-delà de 14 jours d'hospitalisation	1	6.00 €	6.00 €
	Casque audio individuel	1	2.00 €	2.00 €
	TELEPHONE**:  Mise à disposition d'une ligne téléphonique	1	Caution de 20,00 €	Caution de 20,00 €
	Forfait pour passer des communications	1	6.00 €	6.00 €
ACCOMPAGNANT	ACCOMPAGNANT: (Nuitée et petit déjeuner compris)	1	40.00 €	40.00 €
	REPAS ACCOMPAGNANT: (Repas chaud complet)	I	15.00 €	15.00 €

<sup>\*</sup> En application du décret 2019-719 du 08 Juillet 2019

<sup>\*\*</sup> Un numéro de téléphone vous est remis. Le coût des communications est facturé en fonction de votre consommation.